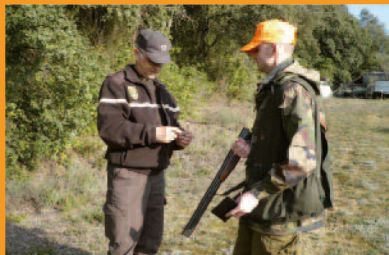


# Formation pour l'agrément de Garde-Chasse Particulier



## Objectifs :

Formation des futurs gardes particuliers du département de l'Hérault et obtention de l'agrément.

## Intervenants :

FDC34, Association Départementale des Gardes Particuliers de l'Hérault (ADGCP34) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Contact :

Ludovic AYMARD 04 67 42 12 28/  
06 16 97 68

## Déroulement :

Formation réalisée sur 2 jours au mois de mai.

- Module 1 (1 journée) :
  - notions juridiques de base
- Module 2 (1 journée) :
  - Droits et devoir du garde-chasse
  - Réglementation de la chasse
  - Connaissances cynégétiques
  - Techniques d'interventions

## Infos pratiques :

Une formation par an au printemps.

## Age requis :

16 ans

## Nombre de places :

Limité à 70 personnes par session.

## Lieu :

FDC34 de Saint-Jean-de-Védas.

## Tarifs :

Formation gratuite.

## Perfectionnement Garde-Chasse Particulier :

Des formations de perfectionnement pourront être organisées en fonction de la demande.